Certifié [illegible] conforme [illegible] tenu de [illegible] 21.7.1999 et de la publication le 9.7.1999
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1999

DELIBERATION N°99/06/572

OBJET : PROPRIETE CAILLEBOTTE :
Restauration du LAVOIR : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le lavoir de la Propriété Caillebotte nécessite une intervention urgente pour sa sauvegarde

CONSIDERANT que les travaux de restauration, ont été estimés à 168 100 F. H.T.,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Culture et Finances,

A la majorité des voix (6 abstentions : M. DESPREZ, M. BOURDIN + pouvoir, Mme QUAINQUARD, M PICARD, Mme GREMILLON ; 1 contre : M. GAUTHIER)

SOLLICITE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux maximum qui puisse être accordé pour le financement des travaux de restauration du lavoir de la propriété Caillebotte, au titre du patrimoine rural non protégé,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents et notamment les dosssiers à fournir à l'appui de la demande de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 21 [illegible]

MAIRIE D'YERRES

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE